DLP 21-12-81 0085772

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

22 Juillet 1981

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE

ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX Siege de la circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade - 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 95 84140 MONTFAVET - TELEPHONE : (90) 88.21.83

ABONNEMENT ANNUEL : 70 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 9660 74 V

SPECIAL ARDECHE

BLACK-ROT -

Des attaques importantes sur grappes sont constatées actuellement dans la zone contaminée .

Elles proviennent des contaminations secondaires qui se sont produites à l'occasion des pluies de fin Juin, d'autant plus que de nombreuses vignes abandonnées sont des foyers permanents de la maladie .

En conséquence, pour éviter toute extension sur les grains non encore atteints, il est conseillé d'assurer une protection continue jusqu'à la fin de la véraison .

On utilisera de préférence le mancozèbe (Dithane, Sandozèbe) à la dose de 280 g de M.A./hl .

Par ailleurs, une action en vue de l'arrachage des vignes abandonnées infestées est conseillée.

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSATINAIRE
PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR & CORSE

G. TOUZAA

Imprimerie de la Station "Provence Côte d'Azur Corse" - Directeur Gérant J. Bidault - CPPAP N° 478 AD

P133